

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

DU 04.02.2019 à 19h30

SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations du Bureau
4. Plan de quartier Collombey-Centre :
 - Présentation par le Conseil municipal ([message](#), [annexe I](#), [annexe II](#), [annexe III](#))
 - [Rapport](#) et [annexe](#) de la Commission "Aménagement du territoire et Agglomération"
 - Entrée en matière unique
 - Discussion de détail
 - Vote sur la [modification partielle du PAZ-RCCZ](#)
 - Vote sur l'adoption du [plan de quartier](#) et [ses annexes](#) "Collombey-Centre"
5. [Réponse](#) ([directive](#), [attestation](#)) du Conseil municipal à la [motion](#) concernant le Règlement sur la gestion des déchets
6. Postulats :
 - 6.1 Postulat pour la [qualité de vie des séniors](#)
 - 6.2 Postulat pour une [vraie politique de la jeunesse](#)
 - 6.3 [Charte](#) pour l'égalité salariale
 - 6.4 Création d'un [fonds d'incitation pour étudiant\(e\)s et apprenti\(e\)s](#)
7. Interpellations :
 - 7.1 Garantie financière [Tamoil](#)
 - 7.2 [Papier et carton : pollueur-payeur](#), vraiment ?
 - 7.3 [Bus urbains](#)
8. Informations du Conseil municipal
9. Questions
10. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE

DU CONSEIL GENERAL

Du lundi 4 février 2019

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux

M. Côme Vuille, président du CG, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, à la presse et au public. Il relève que le CG a été convoqué le 16 janvier dans le délai règlementaire. La séance et l'ordre du jour proposé par le Bureau, ont été annoncés au pilier public, sur le site internet de la commune et aux médias par le secrétariat communal. De plus une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. **M. Côme Vuille** excuse Guillaume Vanay et Edgar Vieux.

Mme Maria-Encina Fracheboud, secrétaire du CG, procède à l'appel nominatif et relève la présence de 43 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Côme Vuille propose de rajouter un point 6 bis pour traiter la résolution reçue avant la séance et portée à la connaissance du Bureau. L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

3. Informations du Bureau

M. Côme Vuille donne les infos du Bureau. Les PV de la séance du 17 décembre seront approuvés en avril.

4. Plan de quartier Collombey-Centre :

- Présentation par le Conseil municipal ([message](#), [annexe I](#), [annexe II](#), [annexe III](#))

Présentation par **M. Alexis Turin** pour le CM.

- [Rapport et annexe](#) de la Commission "Aménagement du territoire et Agglomération"

Lecture du rapport par **Mme Maryline Hohenauer**.

o **Entrée en matière unique**

Les groupes UDC, Les Verts, PDC et PLR acceptent l'entrée en matière. Celle-ci est refusée par le PSCG.

Votes : oui : 33 non : 8 abstention : 1

L'entrée en matière est acceptée.

o **Discussion de détail**

M. Côme Vuille passe en revue l'avenant du règlement. Il n'y a pas d'interventions.

M. Côme Vuille passe en revue le Règlement du Plan de quartier.

Mme Madeleine Delarzes pour le PSCG concernant l'article 3B demande : qu'entend la municipalité par "critères qualitatifs élevés" ? **M. Alexis Turin** pour le CM répond qu'il s'agit d'un équilibre entre le bâti et le non-bâti, un équilibre avec les espaces publics et privés, un équilibre avec la mobilité douce, un équilibre avec les places de parc à l'extérieur, souterrain, un équilibre dans la qualité de la construction.

Mme Véronique Chervaz pour le PSCG concernant l'article 4C 1^{er} tiret aimerait enlever la possibilité de logements au rez pour les bâtiments Centre et Charmette. Le CM est contre cette proposition.

Vote pour laisser **sans modifications** : **oui : 25** non : 16 abstention : 1

Mme Véronique Chervaz pour le PSCG concernant l'article 4C 2^e tiret aimerait marquer «à l'étage, logement excepté dans le bâtiment Colombes ». Le CM est contre cette proposition.

Vote pour laisser **sans modifications** : **oui : 31** non : 8 abstentions : 3

M. Daniel Schmid pour le PSCG concernant l'article 5B demande de construire 3 bâtiments à la place de 5. Le CM est contre cette proposition.

Vote pour laisser **sans modifications** : **oui : 32** non : 8 abstentions : 2

Mme Madeleine Delarzes pour le PSCG concernant l'article 6A demande pourquoi aucune couleur n'est définie pour les bâtiments. **M. Alexis Turin** pour le CM répond que c'est prématuré. Le plan de quartier sera suivi à chaque fois par une mise à l'enquête, et c'est à ce moment-là que les informations sur la couleur seront données.

Mme Véronique Chervaz pour le PSCG concernant l'article 7C le texte prévoit : des panneaux solaires sont tolérés pour autant qu'ils soient intégrés dans la toiture. Ils proposent : des panneaux solaires sont imposés et doivent être intégrés à la toiture. Vote pour laisser **sans modifications : oui : 28** non :14 abstention : 0

Mme Madeleine Delarzes pour le PSCG concernant l'article 8A demande qui va payer le parking. Si c'est la municipalité, donc les contribuables, elle pense qu'il faudrait une étude quant aux coûts. Elle met en avant les problèmes liés à la nappe phréatique. Des solutions techniques existent certainement mais à quels coûts ? **M. Alexis Turin** pour le CM répond qu'aujourd'hui les techniques permettent d'aller dans la nappe phréatique sans problèmes. Concernant le parking cela sera un partenariat privé-public. Dans le Règlement il est exigé un nombre de places pour les logements, ainsi qu'un nombre de places publiques. **M. Loan Cottet** demande quelle classe de confort a été utilisée pour calculer le nombre de places de parc prévues. **M. Alexis Turin** pour le CM répond que les places ont été calculées selon la norme SN 640 281.

Mme Véronique Chervaz pour le PSCG concernant l'article 9C : depuis quel endroit les frais d'équipements sont entièrement à la charge des propriétaires ? Et pour quelle raison, la municipalité prend en charge l'équipement du plan de quartier ? **M. Alexis Turin** pour le CM répond qu'après discussion avec tous les propriétaires concernés par ce plan de quartier, c'est la conciliation à laquelle les parties sont arrivées au niveau des frais d'équipements. **M. Yannick Buttet** demande qu'entend le PSCG en demandant « depuis la limite du plan de quartier ? » **Mme Véronique Chervaz** pour le PSCG précise qu'il s'agit de l'alimentation en eau potable, électricité, CAD, téléphone et TV. **M. Yannick Buttet** répond que ces questions sont réglées dans les règlements communaux et que les propriétaires devront assumer leurs responsabilités. **Mme Véronique Chervaz** pour le PSCG retire l'amendement.

M. Daniel Schmid pour le PSCG concernant l'article 10A aimerait noter que le raccordement au CAD devra être obligatoire. **M. Yannick Buttet** répond que cela est faisable et l'article dira : « les constructions seront obligatoirement raccordées au CAD, une inscription gratuite au RF assurera la pérennité de cette exigence. ». Cette modification est tacitement acceptée.

Mme Véronique Chervaz pour le PSCG concernant l'article 11A demande si les trottoirs seront supprimés ? **M. Alexis Turin** pour le CM répond que l'idée est d'éviter les trottoirs et d'avoir des surfaces planes dans la mobilité douce.

Mme Véronique Chervaz pour le PSCG concernant l'article 11A propose d'enlever le mot « ponctuellement » dans la phrase « ils sont ponctuellement plantés d'arbres »

M. Alexis Turin pour le CM propose de garder ce terme. L'amendement est retiré, le terme pourra être revu en deuxième lecture.

Mme Véronique Chervaz pour le PSCG concernant l'article 11A propose d'enlever le paragraphe sur les clos privatifs. M. Alexis Turin pour le CM propose de maintenir ces clos privatifs qui apportent un plus dans le quartier.

Vote pour laisser **sans modifications** : **oui : 30** non : 9 abstentions : 3

Mme Véronique Chervaz pour le PSCG concernant l'article 11D propose d'enlever : « un éclairage ponctuel ou linéaire mettant en valeur respectivement les arbres, éclairage vers le haut et les murs des clos, éclairage vers le bas. » et de mettre : « un éclairage public et variable détectant la présence met en valeur l'espace public. ». **M. Alexis Turin** pour le CM propose de laisser le texte sans modifications pour amener de la convivialité et de la cohésion.

Vote pour laisser **sans modifications** : **oui : 28** non : 13 abstentions : 1

M. Samuel Rouiller pour le PSCG concernant l'article 13 propose de rajouter : « en tenant compte des protections émises par l'inventaire des biens de notre patrimoine bâti. ». **M. Alexis Turin** pour le CM répond que l'objectif est de permettre la démolition des toutes les constructions qui sont dans ce périmètre.

Vote pour laisser **sans modifications** : **oui : 33** non : 7 abstentions : 2

Dans le débat final prises de parole de **M. Thomas Birbaum** pour le PLR, **M. Damien Vannay** pour l'UDC, **M. Emmanuel Gollut** pour le PDC, **Mme Carole Morisod** pour Les verts et **M. Alexis Turin** pour le CM.

○ Vote sur la [modification partielle du PAZ-RCCZ](#)

Mme Véronique Chervaz pour le PSCG demande un vote à bulletins secrets.

Vote à bulletins secrets : **oui : 32** non : 11 abstention : 0

La modification partielle du PAZ-RCCZ est acceptée.

○ Vote sur l'adoption du [plan de quartier et ses annexes "Collombey-Centre"](#)

Vote à main levée : **oui : 31** non : 10 abstention : 1

Le Plan de quartier « Collombey-Centre » est accepté.

Mme Nathalie Cretton et **M. Romain Gex-Fabry** demandent un vote spécial pour une lecture unique du règlement, selon l'article 28 alinéa 2 du Règlement du Conseil Général. Il faut atteindre la majorité des deux tiers. Un vote à bulletins secrets est demandé par **Mme Véronique Chervaz** pour le PSCG.

Résultats des votes : **oui : 27** non : 16 abstention : 0

La majorité des 2/3 des membres présents n'est pas atteinte.

Le Règlement passe en deuxième lecture.

5. **Réponse (directive, attestation) du Conseil municipal à la motion concernant le Règlement sur la gestion des déchets**

M. Côte Vuille informe le CG qu'étant donné que la réponse du CM à la motion contient une modification du règlement, le Bureau a décidé de confier l'analyse à la COGEST.

Mme Sandra Cottet Parvex donne la réponse du CM concernant la motion. Le CM est favorable à cette motion. Dans cette directive, il est proposé de pouvoir distribuer, soit l'équivalent de 30 sacs de 35 litres ou 60 sacs de 17 litres, en fonction de l'utilisation de ces sacs par les personnes qui en ont besoin et qui serait renouvelable d'année en année.

Mme Nathalie Cretton pour les Verts se dit très satisfaite de la réponse du CM.

6. **Postulats :**

6.1 Postulat pour la qualité de vie des séniors

Mme Véronique Chervaz pour le PSCG présente son postulat.
Le postulat n'étant pas combattu, il **est accepté tacitement.**

6.2 Postulat pour une vraie politique de la jeunesse

M. Olivier Ostrini pour le PSCG présente son postulat.
Le postulat n'étant pas combattu, il **est accepté tacitement.**

6.3 Charte pour l'égalité salariale

Mme Nathalie Cretton pour les Verts présente son postulat.
Le postulat n'étant pas combattu, il **est accepté tacitement.**

6.4 Création d'un [fonds d'incitation pour étudiant\(e\)s et apprenti\(e\)s](#)

M. David Gaillard pour le PDC présente son postulat.
Le postulat est combattu par le groupe PLR et les Verts.
Résultats des votes **pour : 23**, contre : 17, abstention : 2
Le postulat est accepté.

6bis Résolution pour des villages sans transit de camions.

Mme Nicole Bétrisey pour le PDC, développe sa résolution.

La résolution est votée : **40 oui**, 2 non, 0 abstentions.

La résolution est acceptée.

7. Interpellations :

7.1 Garantie financière [Tamoil](#)

Mme Carole Morisod pour le groupe des Verts, développe l'interpellation.

M. Yannick Buttet pour le CM répond que l'outil de la cédule hypothécaire a été une négociation avec l'entreprise et que cela donne les mêmes garanties, au vu de la quantité de terrains disponibles en zone industrielle, terrains libres de constructions, qui est grevée par cette cédule. L'immeuble grevé est le n° 3977, qui est une parcelle libre de constructions. La société débitrice de la cédule est Tamoil SA. La durée de validité de cette cédule n'a pas été fixée car l'objectif est de ne pas avoir à l'utiliser.

7.2 [Papier et carton : pollueur-payeur, vraiment ?](#)

M. Thomas Birbaum pour le groupe PLR, développe l'interpellation

Mme Sandra Cottet Parvex pour le CM répond qu'il s'agit d'une adaptation de la collecte porte-à-porte déjà existante dont le système en place montrait ses limites. Le volume des papiers-cartons a augmenté depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac. D'autre part, il persiste une mauvaise compréhension sur le principe d'autofinancement des déchets et le mode de perception de la taxe, à la fois par la taxe causale c'est à dire les sacs taxés et complétée par la taxe de base. Les coûts engendrés par la collecte des déchets recyclables, de même que ceux des Eco-points et de la déchèterie, sont déjà actuellement répercutés sur la taxe de base. Il n'y a

donc aucun changement à ce niveau. L'incitation au tri des déchets par la mise en place de collectes sélectives des déchets recyclables, papiers-cartons compris, répond parfaitement au principe du pollueur-payeur. L'incidence de cette collecte sur la taxe de base ne devrait être que marginale et ne serait pas répercutée avant 2020.

7.3 Bus urbains

Mme Carole Morisod pour le groupe des Verts, développe l'interpellation

Mme Sandra Cottet Parvex pour le CM répond que les TPC étant le prestataire pour l'exploitation du bus urbain, le CM s'est tourné vers eux pour la réponse. Les bus mis en service sur le réseau MobiChablais sont des véhicules d'occasion. Il n'a pas été possible d'acheter des véhicules neufs compte tenu des délais de mise en place. Les moteurs sont équipés de moteur diesel et répondent à la norme Euro5. Pour les achats futurs, les TPC restent attentifs aux évolutions technologiques et n'hésiteront pas à passer à des véhicules propres dès que ceux-ci offriront des conditions d'exploitation adaptées aux caractéristiques du réseau MobiChablais. Pour les TPC, le point le plus important reste d'opérer un transfert modal vers les bus mis en place. Dès le cinquième passager sur les bus standards et dès le troisième sur les minibus, la consommation par personne transportée est inférieure à l'automobile, sans compter les économies de places de stationnement et d'encombres routiers.

Mme Carole Morisod pour les Verts est extrêmement déçue des réponses reçues.

8. Informations du Conseil municipal

Pas d'information du Conseil Municipal.

9. Questions

M. Jean-Luc Planchamp présente une photo de l'épareuse, arrivée en janvier 2019. Elle sera opérationnelle autour des mois de mai-juin.

M. Mikaël Vieux répond à une question de M. Daniel Schmid. Le montant touché par la commune pour le CAD sur la route Pré-Raye-Clos-Novex se monte à Fr. 109'800.25.

M. Alexis Turin répond aux questions de Mme Nathalie Cretton concernant le

budget, rubrique 869.318.50 « Etudes ». Les contrôles effectués par le CREM sont une nouvelle démarche que la commune a souhaitée. Le CREM devra contrôler que la réalisation de la construction est parfaitement conforme aux dossiers thermiques du dossier d'enquête, contrôle du type d'isolant, du traitement des ponts thermiques, etc. Le CREM est une société spécialisée dans le domaine énergétique qui dispose de ressources spécifiquement formées pour traiter des aspects liés à l'énergie. C'est le CREM qui fait le contrôle du calcul thermique de chaque dossier d'enquête. C'est donc la société la plus à même de faire ce contrôle sur le terrain puisqu'elle connaît les particularités des dossiers. Les contrôles sont effectués de façon aléatoire.

M. Loan Cottet pour le PLR revient sur la place de jeu des Neyres et demande s'il est possible de la remettre en état pour assurer la sécurité des enfants. **M. Mikaël Vieux** pour le CM prend note et transmettra à M. Abel Udressy.

Mme Nathalie Cretton pour les Verts demande s'il est vrai que d'ici peu il ne sera plus possible d'acheter un billet directement dans le bus MobiChablais. Qu'il faudra le faire avec un smartphone. M. Yannick Buttet pour le CM répond qu'un système de multi courses va être mis en place par les TPC. Pour les aînés, une séance d'information leur sera consacrée le 27 février.

Mme Nathalie Cretton demande pourquoi les collecteurs d'huiles ménagères ont été enlevés des Eco-points ? Et est-ce que l'emplacement de l'Eco-point de Muraz est provisoire ? M. Yannick Buttet pour le CM répond qu'il y a deux raisons : une raison de salubrité publique et puis une raison aussi de recyclage. Concernant l'emplacement de Muraz la municipalité est ouverte à toute modification.

M. Jean-Luc Planchamp répond à une question de Mme Madeleine Delarzes concernant les drones. L'Office Fédéral de l'aviation civile émet une carte où sont clairement désignées les zones interdites de vol, ce qui est le cas sur pratiquement l'ensemble de notre commune.

M. Jean-Luc Planchamp donne une réponse concernant les abeilles aux abords de la crèche. Les TP traitent la surface engazonnée contre le trèfle blanc avec des produits figurant sur la liste approuvée par le canton. Ainsi les abeilles, qui sont friandes de ces trèfles blancs, ne viennent plus.

M. Jean-Luc Planchamp donne une réponse concernant les produits utilisés sur les terrains de foot. Une information de la société TerraSport est à disposition pour les personnes intéressées.

10. Divers

Aucun divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Côme Vuille

LA SECRETAIRE
Maria-Encina Fracheboud